

LE MOULINET

JANVIER 2022



Bonjour chers parents,

En cette nouvelle année, nous tenons d'abord à vous souhaiter, au nom de tout le personnel de l'école, une année **2022** des plus enrichissantes et surtout remplie de bonheur et de santé pour vous et votre famille.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

5 janvier 2022 : Journée pédagogique

6 janvier 2022 : Contact avec les titulaires et légers travaux pour les élèves.

7 janvier 2022 au 14 janvier 2022 : Enseignement en ligne selon l'horaire régulier de l'école Du Moulin en incluant les périodes de spécialités (anglais, musique, art dramatique, éducation physique). Les seuils minimaux de services sont appliqués :

Seuils minimaux de services de l'école Du Moulin selon les exigences du Ministère de l'Éducation:

MATIÈRES	Grille- matières			
	Temps réparti selon les matières / heures/ semaine / élève			
	PRÉSCOLAIRE	1 ^{ER} CYCLE	2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE
Français		4h50	4h50	4h50
Mathématiques		3h	4h25	4h10
Éduc. physique	15 minutes	50 minutes	1h	45 minutes
Anglais		25minutes	45 minutes	1h
ECR		25 minutes	30 minutes	30 minutes
Géo-histoire-sciences			30 minutes	45 minutes
Arts plastiques		25 minutes	30 minutes	30minutes
Musique ou art dram.		35 minutes	30 minutes	30 minutes
Total école	11.30 heures	10.30 heures	13 heures	13 heures
Total Heures/sem. exigées par le ministère	11.30 heures	10.30 heures	13 heures	13 heures

→ **Il est à noter que la présence en ligne des élèves est obligatoire.**

Le service de garde est ouvert pour les parents qui occupent un emploi dans un service essentiel. Pour plus d'information sur ces emplois, veuillez communiquer avec le service de garde de notre école.

Journée pédagogique

Le jeudi **27 janvier 2022** est une journée pédagogique prévue au calendrier scolaire. Pour cette journée, les enfants seront donc en congé. Cependant, le service de garde sera ouvert pour toutes les familles comme à l'habitude.

Premier bulletin

Comme annoncé par le ministre de l'Éducation, l'année scolaire est maintenant divisée en deux étapes. Ainsi, le premier bulletin vous sera communiqué **au plus tard le 11 février 2022.**

En conformité avec le régime pédagogique modifié, un résultat est exigé pour toutes les matières à la première comme à la deuxième étape. Pour les matières présentant des résultats détaillés (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique), toutes les compétences devront être évaluées aux deux étapes. Pour les matières présentant un résultat disciplinaire (éducation physique, éthique et culture religieuse ou arts), un résultat disciplinaire



LE MOULINET

JANVIER 2022



doit être fourni, mais il est possible de ne pas évaluer l'ensemble des compétences pour constituer le résultat disciplinaire à la première étape. À la deuxième étape, toutes les compétences devront être évaluées puisqu'il s'agit d'un bilan sur l'ensemble du programme.

Période officielle d'inscription 2022-2023 : du 31 janvier au 11 février 2022

La période officielle pour inscrire un enfant à l'éducation préscolaire (maternelle), inscrire un nouvel élève ou réinscrire un élève dans l'une des écoles primaires ou secondaires du Centre de services scolaire des Patriotes aura lieu du 31 janvier au 11 février 2022.

IMPORTANT : d'autres informations concernant l'inscription pour l'année 2022-2023 seront disponibles dans le prochain Moulinet.

Lors d'une première inscription d'un élève, un formulaire de renseignements doit être rempli et signé par le parent pour l'admission. Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants:



- * l'original du certificat de naissance grand format (comportant le nom des parents) émis par le directeur de l'état civil;
- * une copie du dernier bulletin scolaire, s'il y a lieu;
- * une preuve de résidence : la preuve de résidence s'établit en fournissant au Centre de services scolaire des Patriotes un document récent émis par un organisme public ou d'utilité publique sur lequel apparaissent les noms et l'adresse des parents confirmant leur lieu habituel de résidence (compte de taxes, d'électricité, de téléphone, etc.).

Prière de noter que le bail et le permis de conduire ne sont pas acceptés.

- * La demande d'admission s'établit à partir du moment où les parents ont fourni tous les documents exigés.
- * Aucune inscription n'est acceptée par téléphone.
- * Il est important de respecter les dates d'inscription pour éviter un déplacement vers une autre école.

Réinscription à l'école primaire et au secondaire

Inscription au primaire

La réinscription en ligne s'applique aux élèves qui fréquentent présentement l'éducation préscolaire 4 ou 5 ans, ainsi qu'à ceux du primaire et du secondaire.

La fiche d'inscription sera disponible à partir de la page d'accueil du [Mozaïk Portail Parents](#), sous l'onglet « **Inscription** », à compter du 31 janvier 2022. Vous aurez **du 31 janvier 8 h au 11 février 16 h** pour la remplir et la transmettre en ligne. Vous devrez avoir en main le numéro de fiche de votre enfant afin d'accéder au formulaire.

Le numéro de fiche se trouve sur le [Mozaïk Portail Parents](#), sous l'onglet « **DOSSIER** ». Il est à noter que dès que le formulaire est rempli par l'un des deux parents, il n'est plus accessible par la suite. Un [guide](#) de réinscription à l'école est disponible.

Inscription au secondaire

La fiche d'inscription sera disponible à partir de la page d'accueil du [Mozaïk Portail Parents](#) à compter du 31 janvier 2022. Vous aurez **du 31 janvier 8 h au 11 février 16 h** pour la remplir, **de même que pour confirmer le choix de cours de votre enfant**. Il est à noter que dans le cas de la réinscription au secondaire, seul le parent (ou les parents) associé à l'adresse principale est autorisé à remplir le formulaire.

Vous devez vous assurer que l'adresse courriel que vous utilisez pour vous inscrire au Mozaïk Portail Parents est exactement la même que celle qui figure sur les documents que vous nous avez transmis. Si vous ne connaissez pas votre mot de passe, veuillez cliquer sur le bouton « Mot de passe oublié ». Si vous avez des questions en lien avec le formulaire électronique, vous êtes invités à communiquer avec le secrétariat de l'école.





Procédure relative à la fermeture des établissements en cas d'intempéries

- * La décision du Centre de services scolaire des Patriotes d'annuler le transport scolaire s'appuie sur l'incapacité d'assurer un transport scolaire sécuritaire, un déplacement sécuritaire des élèves marcheurs vers leur école ainsi que le maintien des opérations habituelles des établissements.
- * La décision d'annuler le transport scolaire et de fermer les établissements en cas d'intempéries appartient au directeur général du CSSP.
- * Les parents doivent être informés dans les meilleurs délais lorsque les conditions météorologiques ou d'autres considérations entraînent la fermeture des écoles ou la suspension des cours.
- * Dès l'annonce de conditions climatiques difficiles, un processus rigoureux de vérification et de consultation est enclenché avant la prise de décision d'annuler le transport scolaire et de fermer les établissements. Le processus menant à la prise de décision débute vers 4 h 30 et comprend, entre autres, les étapes suivantes :
 - * analyse des prévisions météorologiques;
 - * communication avec un météorologue d'Environnement Canada pour obtenir des précisions sur l'évolution probable des conditions météorologiques;
 - * communication avec différents transporteurs pour vérifier la condition des routes de leurs secteurs respectifs;
 - * vérification des conditions routières auprès de Transport Québec;
 - * échanges avec les responsables du transport scolaire des commissions scolaires de la région.
- * Concertation entre le coordonnateur et la directrice du Service de l'organisation scolaire menant à une recommandation au directeur général.
- * Dans la mesure du possible, la décision d'annuler le transport scolaire et de fermer les établissements est prise avant 6 h. Par la suite, l'information est transmise aux médias pour diffusion.

Bon mois de janvier à tous !




La direction





JANVIER 2022



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
						
3	4	5	6	7	8	9
		Journée pédagogique	Enseignement à distance	Enseignement à distance		
10	11	12	13	14	15	16
Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance	Enseignement à distance		
17	18	19	20	21	22	23
Retour prévu à l'école						
24	25	26	27	28	29	30
			Journée pédagogique			
31						

